

DE : Madame France-Élaine Duranceau
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor

Le 1er juin 2026

TITRE : Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 : Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Les marchés publics représentent un levier important pour soutenir les priorités du gouvernement. En 2024-2025, les organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, ci-après « LCOP »), soient les ministères et organismes de l'Administration gouvernementale, les établissements des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux ainsi que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ont octroyé près de 31 000 contrats, pour une valeur totale de 26 G\$.

De plus, au cours des quatre dernières années, la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026, *Pour des marchés publics innovants* (ci-après « Stratégie 2022-2026 ») a entraîné un effet positif sur le PIB réel du Québec estimé à 1,6 G\$ en moyenne de 2022-2023 à 2025-2026, totalisant 6,3 G\$ cumulé sur la période. Cette stratégie a mis en place plusieurs leviers favorisant les acquisitions auprès d'entreprises québécoises.

Lors de son assermentation, la première ministre s'est engagée à ce que les appels d'offres des ministères et des organismes publics exigent davantage de produits et de services des entreprises québécoises. Cet engagement s'inscrit dans la foulée de plusieurs étapes ayant eu lieu lors de la dernière année.

En effet, à la suite du dévoilement, le 10 novembre 2025, de la vision économique *Le Pouvoir québécois – Réponse au nouveau contexte mondial*, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor a lancé le 15 novembre 2025, une consultation sur l'évolution des marchés publics. Cette consultation visait également à poser les balises d'une nouvelle stratégie gouvernementale des marchés publics, considérant la fin de la Stratégie 2022-2026 prévue le 31 mars 2026.

Cette consultation a permis de recueillir auprès de représentants de l'industrie, d'entreprises, de citoyens et de représentants d'organismes publics assujettis à la LCOP plus de 200 propositions de transformation visant d'une part à accroître l'efficacité de l'État québécois et, d'autre part, à augmenter l'achat québécois. De façon générale, les propositions reçues font ressortir qu'il est nécessaire de :

- Diversifier nos façons de faire pour mieux connaître l'offre et les innovations des entreprises d'ici;
- Lever les obstacles à l'obtention d'un premier contrat;
- Permettre les échanges entre l'industrie et les organismes publics;
- Mieux maîtriser les outils disponibles pour favoriser l'octroi de contrats à nos entreprises d'ici;
- Développer davantage le « réflexe Québec »;
- Adapter les stratégies d'acquisition de produits et services québécois selon les secteurs (alimentation, santé, technologies de l'information et construction).

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé dans la Stratégie de gestion des dépenses 2026-2027 les deux priorités qui orientent les prochaines actions en matière de marchés publics, soit l'achat québécois ainsi que l'efficacité de l'État dans le domaine des contrats publics.

2- Raison d'être de l'intervention

L'analyse des données portant sur l'impact des mesures déployées dans le cadre de la stratégie 2022-2026 démontre l'efficacité de ces dernières pour favoriser l'achat québécois, et conséquemment, la pertinence de prendre appui sur celles-ci pour augmenter encore davantage la part de contrats conclus auprès des entreprises d'ici.

Aujourd'hui, les organismes publics disposent de moyens concrets pour combler leurs besoins en favorisant les entreprises d'ici, ce qui a un effet concret sur l'adjudication des contrats, comme l'illustre le tableau suivant :

Comparaison de la valeur des contrats visés par la Loi sur les contrats des organismes publics selon la provenance de l'adjudicataire : avant et pendant la Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 – Pour des marchés publics innovants

	Valeur des contrats en 2019-2020						Valeur annuelle moyenne des contrats : 2022 à 2026*					
	Adjudicataires québécois		Adjudicataires canadiens		Autres adjudicataires		Adjudicataires québécois		Adjudicataires canadiens		Autres adjudicataires	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
(Acquisitions) Biens	1 923 M\$	38 %	2 331 M\$	46 %	788 M\$	16 %	3 590 M\$	50 %	2 796 M\$	39 %	760 M\$	11 %
Services	5 422 M\$	92 %	420 M\$	7 %	45 M\$	1 %	9 548 M\$	96 %	307 M\$	3 %	72 M\$	1 %
Travaux de construction	5 306 M\$	99 %	40 M\$	1 %	0	0 %	8 316 M\$	100 %	8 M\$	0 %	1 M\$	0 %
Sous-total	12 651 M\$	78 %	2 791 M\$	17 %	833 M\$	5 %	21 454 M\$	85 %	3 112 M\$	12 %	834 M\$	3 %
Total	16 275 M\$						25 400 M\$					

*Les données de l'année 2025-2026 sont sujettes à changement.

**En raison de l'arrondissement des données, le sous-total ou le total ne correspond pas toujours à la somme des parties.

À l'heure où les turbulences économiques mondiales nous imposent de soutenir au maximum notre économie locale, il est donc pertinent d'user encore davantage des leviers

déployés pour maximiser l'achat québécois. Non seulement les organismes publics doivent recourir davantage aux stratégies d'acquisitions qui favorisent notre économie, mais ils doivent le faire en prenant appui sur des façons de faire efficaces pour atteindre un maximum de retombées économiques.

3- Objectifs poursuivis

La *Stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 : Conjuguer efficacité et retombées économiques au Québec* (ci-après « la Stratégie ») vise à **Faire de l'achat québécois un levier stratégique pour renforcer notre économie, soutenir nos entreprises, encourager l'innovation et maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales pour l'ensemble du Québec.**

Cet objectif principal est soutenu, d'une part, par deux sous-objectifs : l'un vise une plus grande efficacité et une simplification des façons de faire en marchés publics, notamment en simplifiant les processus d'acquisition, et l'autre vise à maximiser l'achat québécois, notamment en exigeant des produits québécois dans les devis techniques incluent dans les documents d'appel d'offres et en recourant davantage à des règles d'adjudication autres que le plus bas prix conforme uniquement.

4- Proposition

La stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 comporte six objectifs regroupés sous deux volets : l'efficacité de l'État et l'achat québécois. Ces objectifs se concrétiseront par le biais de 16 engagements impliquant les organismes publics assujettis à la LCOP.

Bien qu'elle vise tous les domaines d'acquisition, la stratégie prévoit des efforts ciblés sur les secteurs considérés stratégiques (bioalimentaire, les technologies de l'information — incluant l'intelligence artificielle —, la construction et la santé), et ce, afin d'augmenter l'impact des engagements sur l'ensemble des contrats publics.

Volet 1 – Engagements pour un État efficace et simplifié

Objectif 1.1 Réinventer l'acquisition : accessibilité, simplicité, innovation : cet objectif s'articule autour de quatre engagements visant à renforcer la participation des PME québécoises aux marchés publics en créant un environnement d'acquisition plus accessible, transparent et innovant. Pour y parvenir, le gouvernement veut instaurer un dialogue structuré et continu avec les entreprises, simplifier et moderniser les processus d'appel d'offres, s'assurer que les entreprises soient accompagnées et formées en matière de marchés publics, et tirer parti de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité administrative. L'ensemble de ces actions vise à mieux arrimer l'offre des entreprises aux besoins publics, à accroître l'attractivité des marchés publics et à maximiser les retombées positives sur l'économie québécoise.

Objectif 1.2 Renforcer les compétences en acquisition : Par cet objectif, soutenu par deux engagements, le gouvernement entend rehausser la maturité, la cohérence et le caractère responsable des acquisitions publiques en renforçant les compétences liées à la fonction d'acheteur public, en allégeant le fardeau administratif et en dotant l'appareil

gouvernemental d'outils communs favorisant l'achat durable et performant. Cela passe par la création d'un parcours de formation structuré pour développer l'expertise stratégique des acheteurs publics, la mise à disposition de modèles et d'outils pratiques pour uniformiser et simplifier les processus, incluant un recueil des bonnes pratiques en acquisitions responsables afin d'intégrer plus systématiquement les principes de développement durable dans les marchés publics. Ensemble, ces mesures visent à rendre les acquisitions publiques plus efficaces, plus cohérentes et mieux alignées avec les orientations gouvernementales et les besoins des entreprises québécoises.

Objectif 1.3 Des marchés publics qui génèrent davantage de retombées au Québec :

Deux engagements soutiennent cet objectif, par lequel le gouvernement vise à accélérer la transformation des marchés publics en renforçant leur efficacité et leur résilience. Pour ce faire, des mesures concernant les marchés publics seront prévues dans la mise en œuvre à venir du Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État et le gouvernement entend miser sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes, car ceux-ci recevront une cible d'achats québécois qui devra être annoncée dans leur plan stratégique. De plus, des chaînes d'approvisionnement seront analysées afin d'identifier les opportunités d'affaires pour les entreprises d'ici. Ces deux engagements visent à bâtir un système d'approvisionnement hautement efficace et aligné sur les orientations de l'État.

Volet 2 – Engagements pour un État qui maximise l'achat québécois

Objectif 2.1 Capitaliser sur nos secteurs stratégiques : Puisque la démonstration a été faite, au cours des quatre dernières années, que l'utilisation des leviers du cadre normatif des marchés publics contribue à la croissance du produit intérieur brut du Québec, les quatre engagements soutenant cet objectif visent à recourir encore davantage à ces leviers, qu'ils soient inscrits dans la LCOP ou dans les règlements qui en découlent. Les secteurs les plus porteurs pour l'utilisation de ces leviers sont la construction, le bioalimentaire ainsi que les technologies de l'information. Dans le cas de ce dernier secteur, les actifs stratégiques, tel que le nuage gouvernemental du Québec, feront l'objet d'une attention particulière, car ils sont la pierre angulaire de notre souveraineté numérique. Des efforts sont également prévus afin d'accroître la prévisibilité dans les contrats publics.

Objectif 2.2 Valoriser la qualité et la valeur québécoise plutôt que le plus bas prix conforme : Les trois engagements soutenant cet objectif visent à ce que les organismes publics développent le réflexe de recourir à une autre règle d'adjudication que celle prenant appui sur le plus bas prix conforme uniquement. Développer ce réflexe passe par une plus grande place accordée à l'innovation et à la qualité québécoises dans les acquisitions. Pour ce faire, des mécanismes qui facilitent la visibilité, l'adoption et la valorisation des produits et services d'ici seront développés. Le Programme Visibilité permettra aux entreprises québécoises de présenter leurs solutions distinctives aux organismes publics afin de mieux répondre aux besoins gouvernementaux. Parallèlement, le gouvernement souhaite devenir un premier acheteur de l'innovation en soutenant l'expérimentation et l'acquisition de prototypes issus d'entreprises locales, particulièrement des PME innovantes. Enfin, il s'engage à mettre de l'avant des stratégies d'adjudication axées sur la qualité, la valeur et le développement durable plutôt que sur le seul plus bas prix conforme uniquement.

Objectif 2.3 Prioriser nos entreprises, nos produits et notre impact par l'achat responsable : L'engagement soutenant la réalisation de cet objectif vise à développer le

réflexe, chez les acheteurs publics, de recourir à des stratégies d'acquisitions qui favorisent le développement durable. Les acheteurs publics seront ainsi fortement encouragés à prévoir dans leurs documents d'appel d'offres des exigences en matière de développement durable. Par ailleurs, il importe de mentionner que la possibilité de favoriser le développement durable ou la protection de l'environnement dans les acquisitions publiques est explicitement prévue dans les accords de libéralisation des marchés publics ainsi que dans le cadre normatif des marchés publics québécois.

5- Autres options

Considérant que la Stratégie 2022-2026 a pris fin le 31 mars 2026, il est nécessaire que le gouvernement dote les marchés publics de nouvelles orientations stratégiques pour les prochaines années.

Considérant les données démontrant que le gouvernement du Québec fait déjà bonne figure en tant qu'acheteur des produits et services québécois (voir section 2) et que la marge d'amélioration à cet égard est restreinte, l'éventualité a été envisagée d'axer la nouvelle stratégie uniquement sur l'efficacité des façons de faire en marchés publics ainsi que sur l'accessibilité de ceux-ci pour les petites et moyennes entreprises. Or, dans un contexte où les turbulences économiques mondiales nous imposent de soutenir au maximum notre économie locale, cette éventualité s'est avérée non opportune, et ce, d'autant plus que les retombées positives des marchés publics sur l'économie québécoise ont été démontrées. La décision a ainsi été prise de consacrer davantage d'effort pour maximiser la part d'achat québécois.

De plus, des modifications législatives auraient pu être envisagées afin de soutenir l'effort consacré à maximiser l'achat québécois. Cependant, cette perspective a été écartée étant donné que les nouvelles dispositions légales introduites par la Loi 18 – *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2022, chapitre 18), ont codifié à même la LCOP les possibilités soutenant l'achat local et responsable prévues dans les accords de commerce intergouvernementaux.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les incidences de la proposition de stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 sont avant tout économiques, administratives et environnementales.

Sur le plan économique, les retombées économiques potentielles de la cible de 60 % d'approvisionnement en biens effectués auprès d'entreprises québécoises sont estimées à 1,8 G\$ sur notre PIB réel, et ce, au terme de la stratégie.

Par ailleurs, les mesures liées à l'efficacité de l'État en matière de marchés publics, soit les mesures du volet 1 « Engagements pour un État efficace et simplifié », auront pour effet d'accroître la participation des entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises d'ici, aux appels d'offres des organismes publics. Elles auront aussi pour conséquence de développer une meilleure compréhension des marchés publics par les entreprises et une meilleure compréhension des réalités économiques par les organismes

publics : cette compréhension mutuelle renforcera les liens de confiance, de transparence et de complémentarité qui soutiennent notre économie.

Sur le plan administratif, les engagements du volet 1 contribueront fortement à alléger le fardeau administratif, en développant des outils communs pour les acheteurs publics, notamment des outils liés aux acquisitions responsables. Il est anticipé que la mise à contribution de l'intelligence artificielle réduise les délais de traitement et accélèrent la prise de décision.

Sur le plan environnemental, les engagements soutenant les acquisitions responsables ainsi que l'utilisation de règles d'adjudication autre que le plus bas prix conforme uniquement favoriseront des pratiques davantage respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, et après vérification auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, il appert qu'une analyse d'impact réglementaire n'est pas requise en vertu de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (1668-2022)*. En effet, aucun projet de loi et de règlement ne découle de la stratégie gouvernementale des marchés publics 2026-2030 proposée.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Une consultation a été menée à l'automne 2025 et à l'hiver 2026. Elle a permis de recueillir les idées d'évolution des marchés publics de la part de représentants de l'industrie (secteurs du bioalimentaire, de la construction, du milieu des affaires, de la santé et des technologies de l'information), des citoyens, des entreprises. Plusieurs ministères et organismes ont été sollicités, dont : le CAG, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère de l'Éducation pour son réseau, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Hydro-Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur pour son réseau.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Des indicateurs et des cibles ont été prévues pour chaque objectif de la Stratégie. L'atteinte des cibles fera l'objet d'un suivi rigoureux de la part du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Le SCT veillera à fixer une cible d'achat québécois pour chaque organisme public. Cette cible sera intégrée à leur planification stratégique et fera l'objet d'un suivi dans leur rapport annuel de gestion ainsi qu'au Tableau de bord de la performance du SCT.

Quant au suivi des cibles concernant l'exigence de matériaux et d'équipements d'ici dont se doteront les grands organismes publics, un suivi trimestriel sera mis en place par le SCT, notamment afin de s'assurer que les cibles retenues par les grands organismes publics soient minimalement de 10%.

9- Implications financières

La mise en œuvre des engagements de la Stratégie n'a aucun impact financier puisque les actions des organismes publics qui en découleront, par exemple l'exigence de matériaux de construction en provenance d'entreprises d'ici ou le recours à des règles d'adjudication autres que le plus bas prix conforme uniquement, devront s'exercer à l'intérieur des enveloppes budgétaires disponibles.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie ne nécessite l'embauche d'aucun effectif supplémentaire.

10- Analyse comparative

De façon générale, la tendance actuelle en marchés publics confirme les orientations de la Stratégie, soit les acquisitions favorisant le développement durable et les entreprises locales, de même que l'efficacité et l'allègement des processus.

Le gouvernement fédéral canadien a annoncé sa politique « Achetez canadien », entrée en vigueur le 16 décembre 2025, qui vise notamment à accorder une priorité aux fournisseurs et au contenu canadien dans les approvisionnements et à améliorer l'accès des marchés publics fédéraux aux PME.

Le 30 mars 2026, le gouvernement de l'Ontario a publié de nouvelles directives provinciales et municipales visant à renforcer l'achat local dans le secteur public, en privilégiant systématiquement les biens et services ontariens et canadiens. Les règles imposent notamment des exigences de contenu canadien pour les projets d'immobilisations, l'obligation de plans de chaîne d'approvisionnement canadienne, ainsi que l'achat prioritaire de véhicules fabriqués en Ontario. L'objectif global est de soutenir l'économie ontarienne, accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement et orienter les pratiques d'achat public vers des fournisseurs locaux.

Aux États-Unis, l'imposition de tarifs douaniers traduit une volonté de soutenir les entreprises de ce pays. La modification du *Buy American Act* pour les marchés fédéraux a également pour objectif d'augmenter la part des produits issus de l'économie de ce pays dans les acquisitions fédérales.

De façon générale, les pays d'Europe adoptent des stratégies d'acquisition, en matière de contrats publics, qui visent à avantager les entreprises européennes. L'introduction d'autres règles que le prix le plus bas, en 2014, a eu pour objectif entre autres, de soutenir les PME, d'encourager l'innovation et d'intégrer les principes sociaux et environnementaux dans les marchés publics. La loi sur la simplification de la vie économique, adoptée en avril 2026, introduit plusieurs mesures visant à faciliter l'accès des entreprises — notamment innovantes et locales — aux marchés publics.

En ce qui concerne l'efficacité, les États-Unis ont lancé, en avril 2025, une refonte de la réglementation encadrant les marchés publics (le « FAR », pour *Federal Acquisition Regulation*), laquelle vise entre autres à simplifier et alléger le fardeau administratif et à donner davantage de flexibilité aux donneurs d'ouvrages publics.

De façon générale, l'OCDE encourage les gouvernements à revoir leurs processus en matière de marchés publics pour les rendre plus simples, plus rapides et plus proportionnés aux risques. Elle considère que la réduction du fardeau administratif dans les contrats publics est essentielle pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des marchés publics. Les pays d'Europe s'inscrivent dans cette vision. Par exemple, la France et l'Allemagne ont publié en 2023 un document conjoint appelant à simplifier et accélérer les procédures administratives, réduire les exigences disproportionnées, créer un environnement réglementaire plus prévisible et alléger les charges pesant sur les entreprises, notamment dans les marchés publics.

Au Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor sont à revoir le cadre normatif applicable au niveau fédéral, en mettant en place un ensemble unique de règlements harmonisés sur l'approvisionnement. L'un des objectifs de cette démarche est de réduire la charge administrative pour les contractants.

Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et
présidente du Conseil du trésor,

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU